

IM/RY/14/9/77

MINISTRE DES FINANCES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

~~DIRECTION GENERALE DES IMPOTS~~

~~SERVICE CENTRAL DE L'ADMINISTRATION GENERALE~~

~~DIVISION DU PERSONNEL~~

DU 3 FEVRIER 1978  
D E C R E T N°78/058 /MF.DGI.SCAG.DF

portant promotion de certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie des SAF (Impôts) au titre de l'année 1977

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

V I S A S :

- Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
- Vu la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- Vu le décret 62-130/MF du 5 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- Vu le décret 62-197/FP-FC du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 février 1962 ;
- Vu le décret 62-198/FP.FC du 5 juillet 1962 ;
- Vu le décret 62-426/FP.FC du 29 décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
- Vu le décret 65-170/FP.BE du 25 juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
- Vu le décret 71-247 du 26 juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique de la catégorie A des Services Administratifs et financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret 62-426/FP.FC du 29 décembre 1962 ;
- Vu le décret 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- Vu l'Acte n° 001 du 3 avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
- Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 78/057 /MF.DGI.SCAG.DF. du 3/2/78 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1977 des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts).

SCFP

D.B.

DCF.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1977, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts) dont les noms suivent :

.../.....

*9/8*

a) INSPECTEURS

=====

Au 2è échelon

Mr. MIAMBAZILA Michel..... p.c. du 20.9.77 - ~~DGL Brazzaville~~

Au 4è échelon

Mr. POATY Alphonse ..... p.c. du 11.6.77 - Brazzaville

b) INSPECTEURS PRINCIPAUX

=====

Au 2è échelon.

MM. GAMBALI Constant ..... p.c. du 1.11.77 - Brazzaville

M'BEMBA François ..... p.c. du 1.10.77 - Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet/au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 3 FEVRIER 1978

Par le 2è Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

~~Le Ministre des Finances.~~

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

H. L O P E S

A. MOUSSOU - POUATI

AMPLIATIONS :

JORPC. ....	1
SGCM/BC.....	3
SGEPT.....	3
DB .....	3
DCR .....	1
MF. ....	1
DI .....	3
INTERESSES .....	8
DOSSIERS .....	8/30

*ref*